



Demande des renseignements

Par **mavos**, le **06/01/2012** à **23:41**

Bonjour,
veuillez m'aider svp, je veux faire ma demande de carte de séjour pour mes dix ans sur le territoire sachant que j'ai 4 enfants dont 2 filles scolarisées et j'ai un aps sans autorisation de travail et c'est la deuxième année de suite. j'habite le 93 et je veux savoir si je peux faire ma demande dans un autre département puisque le 93 est une préfecture un peu bizarre. répondez moi svp

Par **pat76**, le **08/01/2012** à **18:22**

Bonjour

Vous devez faire votre demande auprès de la préfecture du département où vous habitez.

Même, et je vous comprends si cette préfecture vous semble bizarre.

Les fonctionnaires qui y travaillent ont reçu des instructions venant du ministère de l'intérieur (qui a reçu des consignes du Palais de l'Élysée) concernant les cartes de séjours des étrangers.

Nous approchons des élections présidentielles alors ne soyez pas étonné si vous avez des difficultés à vous faire entendre.